
# La Gestion de crise en Sécurité des Systèmes d'Information

## Le Centre Opérationnel SSI (COSSI)

# Architecture des plans de lutte contre le terrorisme

**VIGIPIRATE**
vigilance et protection

**Plans PIRATE**
Intervention / réaction

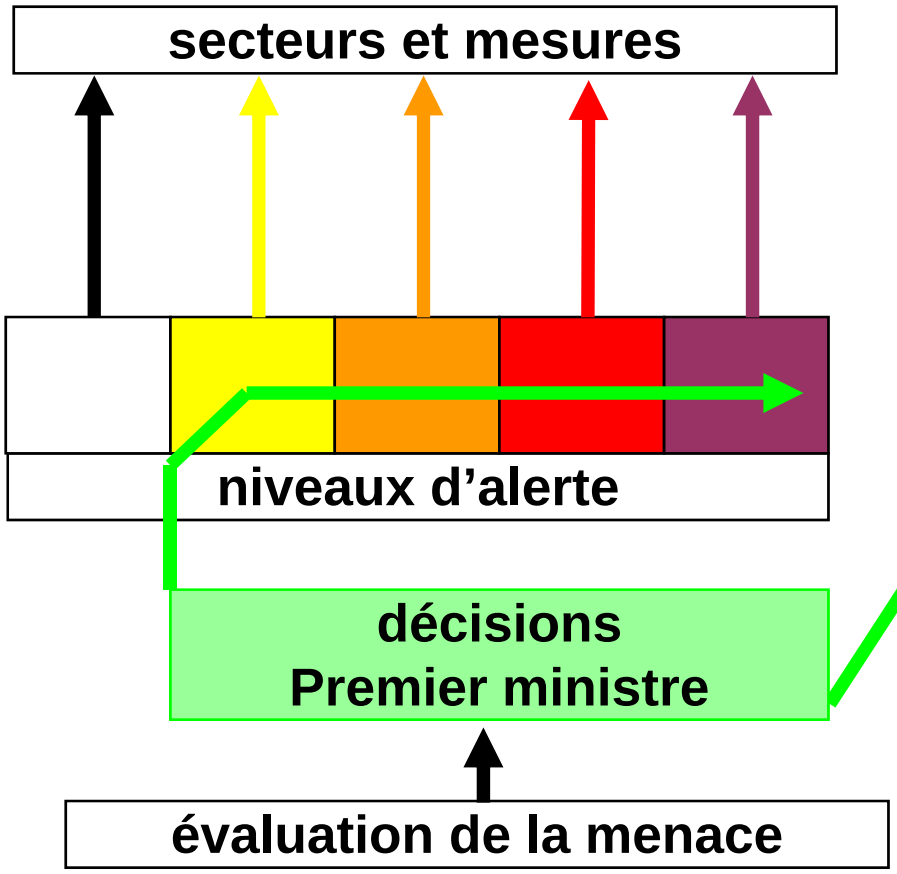


- Piratair-Intrusair
- Pirate-mer
- Piratome
- Piratox
- Biotox
- **Piranet**
- ….

# Qu'est ce que le COSSI ?

- Le centre opérationnel SSI (COSSI)
  - créé en 2003 dans le cadre de la refonte des plans de vigilance et d'intervention (Vigipirate et Piranet).
- Mission principale
  - Assurer la coordination interministérielle de prévention et de protection contre les attaques informatiques
  - [sur les systèmes d'information de l'Etat ou dont l'importance pour le fonctionnement du pays ou pour la vie de la population le justifie] au profit des autorités gouvernementales.
  - [Le terme système d'information englobe les systèmes informatiques et de télécommunications].
- En mode permanent (24/24 7/7) depuis le 16 mai 2005.

# Principe d'un changement de niveau

Premier Ministre

**VIGIPIRATE**

Volet SSI

DCSSI
COSSI

**Mesures SSI**

SSI 13 SSI 32
SSI 19 SSI 41

**Transposition**

J1,02,03,J5,…
+ intitulés + annuaire
+ acteurs concernés

**COSSI – C&S**

**FSSI**

**CERTA**

**Opérationnels**
**Organismes sous tutelle**
**Entités déconcentrées**

**Organismes offrant un service d'Etat**

Centres Opérationnels

Chaîne fonctionnelle SSI

Centres 24/24

# Éléments majeurs

- Avoir un réseau de confiance / des points de contacts / des capteurs afin de :
  - Être informé le plus rapidement possible d'un changement de situation SSI ou d'une information pouvant intéresser les autorités et nos interlocuteurs
  - Contacter le plus rapidement possible nos interlocuteurs en cas de crise ou d'alerte SSI
  - Permettre au CERTA de pouvoir intervenir le plus rapidement en cas d'incident
- Informer / Sensibiliser / Former aux plans
- Aider à la mise en place des procédures et des organisations (conduite préventive)
- Dans ce cadre, société offrant un service public, opérateurs, FAI, sous traitants, sont concernés et font parti du dispositif.

# Utilisation des plans SGDN

- Principaux documents
  - VIGIPIRATE du 17 mars 2003
  - PIRANET du 3 octobre 2003
  - Guide d'aide à la déclinaison du 09 juillet 2004
- Ces documents sont classifiés CD
  - Permet une réelle adaptation de la déclinaison au contexte des organismes (document pouvant alors être non classifié)
  - Mais peut rendre contraignante l'utilisation des plans et leurs diffusions
- Nécessite une analyse des risques majeurs
  - Liste des SI vitaux concernés
  - Mesures adaptées en fonction d'objectifs de sécurité face à une menace terroriste ou dysfonctionnements majeurs de systèmes impactant le fonctionnement de l'État